

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 25 JANVIER 2022**

TENUE EN MAIRIE À 18 h 30

PRESENTS : Stéphane BLIN, Joëlle CHAMMARTIN, Frédéric DALAIGRE, Nicole DEYRIEUX, Michel ERICK, Kévin FAYOL, Guy FREDOUELLE, Christian GLODT, Pierre IMHOF, Yoann MALAPAIRE, Patricia MOREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Kévin FAYOL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les votes portent sur 11 voix.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demandes de subventions pour l'étude dans le cadre d'un contrat de redynamisation des centres-bourgs (Département, Etat)
- Convention mise en place de petits déjeuners à l'école

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2021

Monsieur Kévin FAYOL, secrétaire de séance, a donné lecture du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2021.

Les membres présents n'ont fait aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

N°01/25012022 – Modification annexe convention bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de dépôt de livres à la bibliothèque d'Echassières entre la médiathèque départementale et la commune a été signée le 1er août 2011. La délibération n° 28/250711 du 25 juillet 2011 a autorisé la signature de cette convention. Une annexe indique la description des locaux réservés à la bibliothèque, les modalités d'ouverture ainsi que les personnes habilitées à gérer cette bibliothèque.

Monsieur le Maire propose de revoir les conditions de gérance de la bibliothèque en modifiant l'annexe à la convention.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de modifier l'annexe à la convention du 1er août 2011 sur les conditions de gérance de la bibliothèque.

- Désigne Mme CURDY Jocelyne comme unique personne référente responsable.

-Dit que chaque personne intéressée par le bénévolat devra faire acte de candidature auprès de M. le Maire.

- Dit qu'un montant annuel sera alloué à la bibliothèque prévu sur le budget principal 2022.

- Dit que des panneaux fléchés indiquant la bibliothèque seront installés dans le bourg.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

N°02/25012022 – Demande de subvention départementale pour l'étude dans le cadre d'un contrat de revitalisation des centres-bourgs avec le Département de l'Allier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'une précédente réunion il a été décidé de lancer une étude dans le cadre d'un contrat de « revitalisation des centres-bourgs » avec le Département de l'Allier.

Au travers d'une convention départementale, le Département de l'Allier s'engage à accompagner les communes à définir une stratégie d'attractivité par le financement et l'assistance technique d'une étude de revitalisation de Centres Bourgs.

La mission est de définir un projet global, stratégique et concerté, de revitalisation de la commune d'Echassières, permettant de mettre en valeur et redynamiser les fonctions de son centre bourg.

Un appel d'offres avec un cahier des charges a été lancé.

Le bureau d'étude REALITES situé à Roanne a répondu.

Coût prévisionnel de l'étude..... 31 777,50 € HT

Financement prévisionnel :

- Etat (20 %)6 355,50 €

- Département (60%)19 066,50 €

- Autofinancement (20 %).....6 355,50 €

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré :

- **Approuvent** la présentation du projet et de son plan de financement,

- **Acceptent** la proposition du bureau d'étude REALITES pour un montant de 31 777,50 € HT,

- **Autorisent** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de l'Allier au titre du contrat de « revitalisation des Centres-bourgs » ainsi qu'à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

N°03/25012022 – Demande de subvention au titre de la DETR pour l'étude dans le cadre d'un contrat de revitalisation des centres-bourgs avec le Département de l'Allier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'une précédente réunion il a été décidé de lancer une étude dans le cadre d'un contrat de « revitalisation des centres-bourgs » avec le Département de l'Allier.

Au travers d'une convention départementale, le Département de l'Allier s'engage à accompagner les communes à définir une stratégie d'attractivité par le financement et l'assistance technique d'une étude de revitalisation de Centres Bourgs.

La mission est de définir un projet global, stratégique et concerté, de revitalisation de la commune d'Echassières, permettant de mettre en valeur et redynamiser les fonctions de son centre bourg.

Un appel d'offres avec un cahier des charges a été lancé.

Le bureau d'étude REALITES situé à Roanne a répondu.

Coût prévisionnel de l'étude..... 31 777,50 € HT

Financement prévisionnel :

- Etat (20 %)6 355,50 €
- Département (60%)19 066,50 €
- Autofinancement (20 %).....6 355,50 €

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré :

- **Approuvent** la présentation du projet et de son plan de financement,
- **Acceptent** la proposition du bureau d'étude REALITES pour un montant de 31 777,50 € HT,
- **Autorisent** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR « revitalisation des Centres-bourgs » ainsi qu'à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

N°04/25012022 – Convention mise en place de petits déjeuners à l'école

Monsieur le Maire informe de la mise en place d'un dispositif « petits déjeuners à l'école ».

L'État impulse une démarche de petits déjeuners gratuits à l'école. L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions, cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge.

Les écoles doivent être volontaires.

Ces petits déjeuners devront être "équilibrés et de qualité", "servis dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire", "ouverts à tous les enfants" et "accompagnés d'une action d'éducation à l'alimentation".

L'école primaire d'Echassières est volontaire pour la mise en place du dispositif.

Ce dispositif est subventionné par le ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse. Les modalités d'attribution de cette subvention doivent faire l'objet de la signature d'une convention qui en règle les conditions de versement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, d'adhérer à ce dispositif.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
Vu le rapport présenté par M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise M. le Maire à signer la convention réglant les conditions de l'attribution de la subvention et à accomplir toute formalité en résultant.

Vote : Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

N°05/25012022 – Projet installation équipements sportifs - Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2022

Monsieur le Maire rappelle le projet du Conseil Municipal de procéder à la réfection du court de tennis qui présente de grosses fissures et qui est devenu impraticable, et à l'installation dans le même temps d'équipements sportifs.

Ce projet, d'un montant de 49 260,00 € HT (59 112,00 € TTC), a reçu un accord positif notifié de subventions de la part du Département, de l'Etat et de la Région.

Après perfectionnement du projet, il s'avère qu'un terrassement est nécessaire pour l'implantation des équipements sportifs. Ce coût n'était pas inclus dans les précédentes demandes de subventions.

Il précise que :

- le montant des travaux de terrassement s'élève à la somme de 11 803,00 € HT (14 163,60 € TTC),

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de demander une subvention complémentaire au titre de la DETR 2022, d'un montant de 35 % pour les travaux de terrassement pour l'installation d'équipements sportifs.
- **Établit** le plan de financement comme suit :

• Montant total de l'opération	11 803,00 € HT
• Subvention DETR 2022 (35%)	4 131,05 €
• Subvention département (30 %)	3 540,90 €
• Subvention Région (15 %)	<u>1 770,45 €</u>
• Total subventions	9 442,40 €
• Autofinancement HT commune	2 360,60 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2022 pour les travaux de terrassement pour l'installation d'équipements sportifs
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Vote : Pour 11
Contre 0
Abstention 0

N°06/25012022 – Projet installation équipements sportifs - Demande de subvention à la Région au titre d’installation d’équipements sportifs

Monsieur le Maire rappelle le projet du Conseil Municipal de procéder à la réfection du court de tennis qui présente de grosses fissures et qui est devenu impraticable, et à l’installation dans le même temps d’équipements sportifs.

Ce projet, d’un montant de 49 260,00 € HT (59 112,00 € TTC), a reçu un accord positif notifié de subventions de la part du Département, de l’Etat et de la Région.

Après perfectionnement du projet, il s’avère qu’un terrassement est nécessaire pour l’implantation des équipements sportifs. Ce coût n’était pas inclus dans les précédentes demandes de subventions.

Il précise que :

- le montant des travaux de terrassement s’élève à la somme de 11 803,00 € HT (14 163,60 € TTC),

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- **Décide** de demander une subvention complémentaire à la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs, d’un montant de 20 % pour les travaux de terrassement pour l’installation d’équipements sportifs.
- **Établit** le plan de financement comme suit :

• Montant total de l’opération	11 803,00 € HT
• Subvention DETR 2022 (35%)	4 131,05 €
• Subvention département (30 %)	3 540,90 €
• Subvention Région (15 %)	<u>1 770,45 €</u>
• Total subventions	9 442,40 €
• Autofinancement HT commune	2 360,60 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Région, une subvention au titre d’équipements sportifs pour les travaux de terrassement pour l’installation d’équipements sportifs
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Vote : Pour 11
 Contre 0
 Abstention 0

N°07/25012022 – Projet installation équipements sportifs - Demande de subvention au Département au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs 2022

Monsieur le Maire rappelle le projet du Conseil Municipal de procéder à la réfection du court de tennis qui présente de grosses fissures et qui est devenu impraticable, et à l’installation dans le même temps d’équipements sportifs.

Ce projet, d’un montant de 49 260,00 € HT (59 112,00 € TTC), a reçu un accord positif notifié de subventions de la part du Département, de l’Etat et de la Région.

Après perfectionnement du projet, il s’avère qu’un terrassement est nécessaire pour l’implantation des équipements sportifs. Ce coût n’était pas inclus dans les précédentes

demandes de subventions.

Il précise que :

- le montant des travaux de terrassement s'élève à la somme de 11 803,00 € HT (14 163,60 € TTC),

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de demander une subvention complémentaire au Département de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs, d'un montant de 30 % pour les travaux de terrassement pour l'installation d'équipements sportifs.
- **Établit** le plan de financement comme suit :

• Montant total de l'opération	11 803,00 € HT
• Subvention DETR 2022 (35%)	4 131,05 €
• Subvention département (30 %)	3 540,90 €
• Subvention Région (15 %)	<u>1 770,45 €</u>
• Total subventions	9 442,40 €
• Autofinancement HT commune	2 360,60 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Département de l'Allier, une subvention au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs pour les travaux de terrassement pour l'installation d'équipements sportifs
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Vote : Pour 11
 Contre 0
 Abstention 0

L'ordre du jour est épuisé.

Aucune autre question n'est posée par les membres présents du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 h 00.